

INFORMATIONS COMMUNALES

Heures d'ouverture au public

Secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h - 17h

Bibliothèque Municipale : lundi : 14h - 16h30 / Mercredi : 10h - 11h30 et 17h - 18h30 / Samedi : 10h - 12h
Horaires été : lundi et mercredi de 16h à 19h - Fermeture : le 6 juillet et du 1^{er} au 17 août inclus

Agence Postale Communale : lundi, jeudi : 14h15 - 16h / Mardi, vendredi : 8h - 11h / Mercredi : 15h - 18h

Permanence du maire : tous les vendredis de 14h à 18h

Départ en 6^{ème} pour les élèves chasteillois du primaire

Cette année dix-sept élèves scolarisés dans les deux écoles partent en sixième. Ils ont reçu en mairie une calculatrice et un dictionnaire. Nous leur souhaitons à tous de passer de bonnes vacances avant d'effectuer leur rentrée au collège.



Nouveaux employés communaux

Actuellement nous accueillons en mairie M. PERONA Aymeric qui assure le remplacement de Mme PALPACUER Emmanuelle sur le poste de secrétaire de mairie. Le remplacement de M. SEGUIN Christophe est assuré par M. CAUSSE Sylvain, sur le poste d'agent communal jusqu'en novembre 2019.

DATES À RETENIR

Samedi 29 juin : concert de Philippe VIALARD au Foyer Rural à 20h30 (Bouffadou)

Du 4 juillet au 12 juillet : exposition photos « 20 ans du Bouffadou » (salle intergénérationnelle)

Mercredi 21 août : découverte du Chastel-Nouvel avec exercices pilâtes à 18h30

Samedi 7 septembre : reprise de l'école de foot à 14h00 au stade du Chastel-Nouvel

Lundi 9 septembre : reprise des activités de la gymnastique volontaire

ÉTAT CIVIL...

Décès

BONNAL Albert (84 ans)

BASSIER Monique
épouse TONDUT (79 ans)

DELHOUSTAL Joël (61 ans)

SAVAJOL Marie Louise
épouse HOSTALIER (89 ans)

...Nos peines

Naissances

7 janvier : Nina ROUILLET

11 février : Juliette CUSSAC

2 mars : Nolan REBAUBIER

16 mars : Adèle VELAY

...Nos joies

Mariages

4 janvier : DELMAS Emilie
et CHAMPIED Mathieu

11 mai : CAYREL Fabienne et GELY Bruno

Pacs

26 avril : COUTAREL Marie et BUISSON Benoît
12 juin : BESCOND Lisa et DARLEY Lionel

...Nos félicitations

Chastel-Nouvel

Bulletin municipal de la commune du Chastel-Nouvel | 1^{er} semestre 2019



Mairie du Chastel-Nouvel
48000 LE CHASTEL NOUVEL
Tél. : 04.66.49.04.33
Fax : 04.66.49.25.44
Mail : contact@chastel-nouvel.fr

www.chastel-nouvel.fr

Au sommaire

- Édito (p. 2)
- Élections européennes (p. 3)
- Données communales (p. 3)
- Budget 2019 (p. 4)
- PLPD (p. 4)
- Démarrage d'activité au Chasteillois (p. 5)

- Fête du Chastel (p. 5)
- Travaux (p. 6 et 7)
- Travaux à venir (p. 7 et 8)
- Motards solidaires (p. 9)
- Activités pour la jeunesse (p. 9 et 10)
- Mémoires et légendes : les fours (p.11)
- Informations communales (p. 12)

Mesdames, Messieurs,

Dans une collectivité, le premier trimestre est en partie consacré à l'élaboration des budgets. J'ai le plaisir de vous annoncer que pour cette année encore le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux. Notre montage budgétaire est conçu avec une maîtrise des charges de fonctionnement afin de pouvoir dégager une capacité d'autofinancement. L'investissement est le moteur dynamique, mais la course aux subventions et aides diverses est le passage obligé pour toute réalisation.

Après six mois d'activité, je tiens à féliciter le gérant du multiservices, Monsieur Alexandre SERRE et son équipe pour la qualité des produits proposés et du service apporté aux habitants de la commune. Notre volonté d'accompagner votre bien-vivre demeure forte et nous sommes également attentifs au bon développement de notre potentiel économique et touristique.

En 2019, nous continuerons d'avancer par un travail collectif de l'équipe municipale et nous lancerons de nouveaux projets utiles à tous. Trois réalisations importantes vont débiter dès cet automne. La première pour un meilleur accueil de nos enfants, c'est la construction d'une Maison des Assistantes Maternelles. La deuxième pour garantir à tous une meilleure viabilité hivernale avec l'extension des garages communaux et la création de casiers à sel et pouzzolane. La troisième pour améliorer la sécurité sanitaire sur la distribution en eau potable avec l'installation d'un traitement de désinfection par UV sur les réseaux du Chastel-Nouvel et de La Fagette.

Afin de maintenir un réseau de voirie en bon état, comme chaque année, une part conséquente du budget est consacrée à l'entretien et la rénovation de nos voies communales qu'elles soient revêtues ou non.

Pour ce qui est de la vie quotidienne, les chantiers sont nombreux, nous souhaitons une commune propre, attractive avec des espaces communs entretenus, une bonne activité commerciale de proximité, un bourg vivant et un accueil chaleureux pour les nouveaux arrivants, mais également une écoute pour les projets et une disponibilité pour tous. J'en profite pour appeler au civisme de chacun afin que nos espaces publics soient respectés par tous.

Je voudrais remercier tous les acteurs du Chastel-Nouvel : le Conseil Municipal, le Centre Communal d'Action Sociale, le personnel communal, les responsables et les bénévoles des associations qui contribuent à son animation et à sa prospérité. Vous êtes la richesse de notre commune. L'effort collectif d'un travail associatif fait naître des liens humains, ils sont essentiels pour la vie locale.

Accompagné des adjoints et des conseillers municipaux que je remercie pour leur engagement, je vous adresse mes souhaits chaleureux pour un bel été. Que la santé, la sérénité vous permettent d'apprécier cette période estivale en douceur de vivre, en repos, en temps de convivialité et en découverte de notre beau patrimoine rural.

Très cordialement,

Didier BRUNEL

MÉMOIRES ET LÉGENDES

Les fours communaux

Sous la féodalité ecclésiastique (ancien régime), les fermiers des chanoines, nombreux au Chastel, étaient tenus de faire moudre leur grain au moulin des chanoines à Mende et de cuire leur pain dans les fours collectifs en échange du paiement d'une taxe dénommée « le ban » d'où le nom de four banal.

Les fourniers, gérants des fours, étaient tenus de faire respecter les consignes des chanoines telle que celle d'interdire de cuire son pain après les vêpres du samedi. Cela se déroulait au XIV^e siècle.

De même, les dimanches et jours de fêtes, seules les cuissons de tartes, de pâtés et de rôtis étaient autorisées. Les plats en sauces étaient interdits du fait de l'eau qu'ils contenaient risquant de détériorer la sole du four (partie plate du four où l'on dépose le pain pour sa cuisson).

La Révolution Française de 1789 mettant fin à ces obligations, la

construction de fours communaux se développe.

Sur le territoire de la commune du Chastel-Nouvel, selon la matrice cadastrale de 1818, il existait sept fours communaux répartis dans les hameaux du Chastel, d'Alteyrac, du Crouzet, d'Aspres, d'Asprettes, de La Fagette et de Coulagnet. L'ensemble de ces fours possédait de nombreux points communs tels qu'une maçonnerie en pierre du pays, un toit en lauze, un sol en terre battue et pour certains, accolées aux murs intérieurs, des plates-formes destinées à recevoir les miches avant et après la cuisson.

À ce jour, six de ces fours toujours présents ont fait l'objet d'une rénovation, et seul celui du Crouzet n'existe plus.

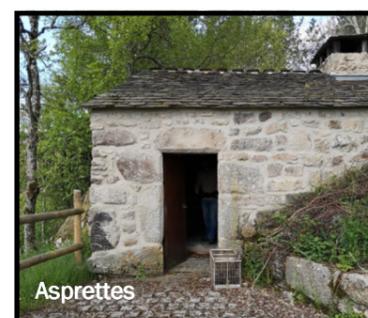
La sauvegarde de ce patrimoine a débuté en 1988 par la restauration du four d'Alteyrac. C'est le plus grand de la commune avec une longueur de 12 m et une largeur de 5,75 m. Il possède une

particularité car sur son pignon sud-ouest est encastrée, dans une niche, la statue de Saint-Roch. Cette sauvegarde s'est poursuivie par la restauration du four du Chastel-Nouvel (1995 et 2009), du four d'Aspres en 2006, du four d'Asprettes en 2010, du four de La Fagette en 2014 et enfin de celui de Coulagnet en 2015.

Il est à souligner la volonté des municipalités successives de vouloir mener à bien la sauvegarde de ce patrimoine.

Aujourd'hui, l'ensemble des fours restaurés, hormis celui d'Alteyrac qui accueille le musée de la vie rurale géré par l'association « Le Bouffadou », sont à la disposition des habitants de la commune qui peuvent les utiliser pour la cuisson de pains, tartes ou autres mets succulents.

(Informations historiques extraites de l'ouvrage de Marcel DURAND « La croix, la faux et le fusil »).



Asprettes



Le Chastel-Nouvel



Coulagnet



Alteyrac



La Fagette

ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE

Le carnaval : rencontre intergénérationnelle.

Vendredi 22 février, les élèves de La Farandole et de L'Écoline se sont retrouvés parés de leurs plus beaux déguisements pour fêter M. Carnaval. Personnages variés et hauts en couleur, ainsi que quelques animaux, plus ou moins domestiques, ont sillonné les rues du Chastel, accompagnés des maîtresses, ATSEM et famille. Après avoir déambulé jusqu'au quartier du Fort, avec un détour par Les Frênes et passage par la rue de Merdaric, les élèves se sont regroupés devant la mairie pour la photo-souvenir.

Les carnavaliers se sont ensuite rendus à la Salle intergénération-

nelle, où des crêpes, préparées par L'Amitié Chastelloise à l'initiative de cette rencontre, leur ont été servies accompagnées de jus de fruits offerts par la municipalité.



Une belle journée ensoleillée qui conforte les liens intergénérationnels et qui ne demande qu'à être renouvelée !



Journée familiale de découverte du patrimoine

Le samedi 8 juin, l'association Le Bouffadou a proposé une journée familiale de découverte du patrimoine sur le thème des moulins. Une vingtaine de personnes s'étaient donné rendez-vous devant la mairie pour y participer. Le groupe a rejoint à pied le musée de la vie rurale à Alteyrac via le chemin des Cayres. Monique Brunel et Maria Bonnet ont présenté les objets utilisés autrefois. Des petits bateaux confectionnés par les enfants avec des bouchons en liège ont pu flotter dans les fontaines adossées au musée. Les enfants ont aussi pu découvrir la fabrication artisanale du beurre.

Tout le monde s'est ensuite rendu sur le site du moulin Hébrard, en cours de restauration par l'association. La visite de celui-ci a été l'occasion d'expliquer son fonc-

tionnement, avec l'appui d'un schéma. Après avoir dégusté un pique-nique, sous le soleil, les enfants se sont initiés à la fabrication de la farine, en écrasant les grains de blé entre deux pierres. Après avoir construit des petits moulins à eau, sur le ruisseau à proximité, ils ont fait naviguer leurs bateaux réalisés le matin.

Le chemin du retour a permis de voir les ruines d'un autre moulin, le lieu où le linge était lavé, et la fontaine où les habitants d'Alteyrac venaient puiser l'eau.

Pour clôturer cette belle journée, un bon goûter attendait les participants à la salle des associations. Le beurre fabriqué le matin même était à déguster, sur du pain du Chastellois, agrémenté de diverses confitures et mets locaux.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le dimanche 26 mai, les électeurs étaient appelés aux urnes afin d'élire les 79 nouveaux eurodéputés français qui siégeront au parlement européen pour 5 ans. Dans un premier temps, seuls 74 des 79 eurodéputés français effectivement élus vont siéger. Les 5 "réservistes" n'entreront dans l'hémicycle qu'une fois que le Royaume-Uni aura quitté l'Union Européenne (Brexit). Le parlement européen est composé de 751 députés et sera réduit à 705 après le Brexit. Il exerce trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire et contrôle politique. En France 34 listes étaient proposées aux électeurs. Sur le plan national, on constate une participation en forte hausse par rapport à 2014 (+7,69 %). Le Rassemblement National (RN) arrive en première position avec 23,31 % des voix soit 23 sièges. Deuxième du scrutin, la liste de La République en marche (LaREM)

obtient, avec 22,41 %, 23 sièges. Les autres listes à avoir franchi le seuil de 5 % des votes, et donc à obtenir des députés au Parlement européen, sont les suivantes : Europe Ecologie-Les Verts (EELV, 13,47 %) : 13 sièges, Les Républicains (LR, 8,48 %) ; 8 sièges, La France insoumise (LFI, 6,31 %) : 6 sièges et le Parti socialiste-Place publique (PS-PP, 6,19 %) : 6 sièges.

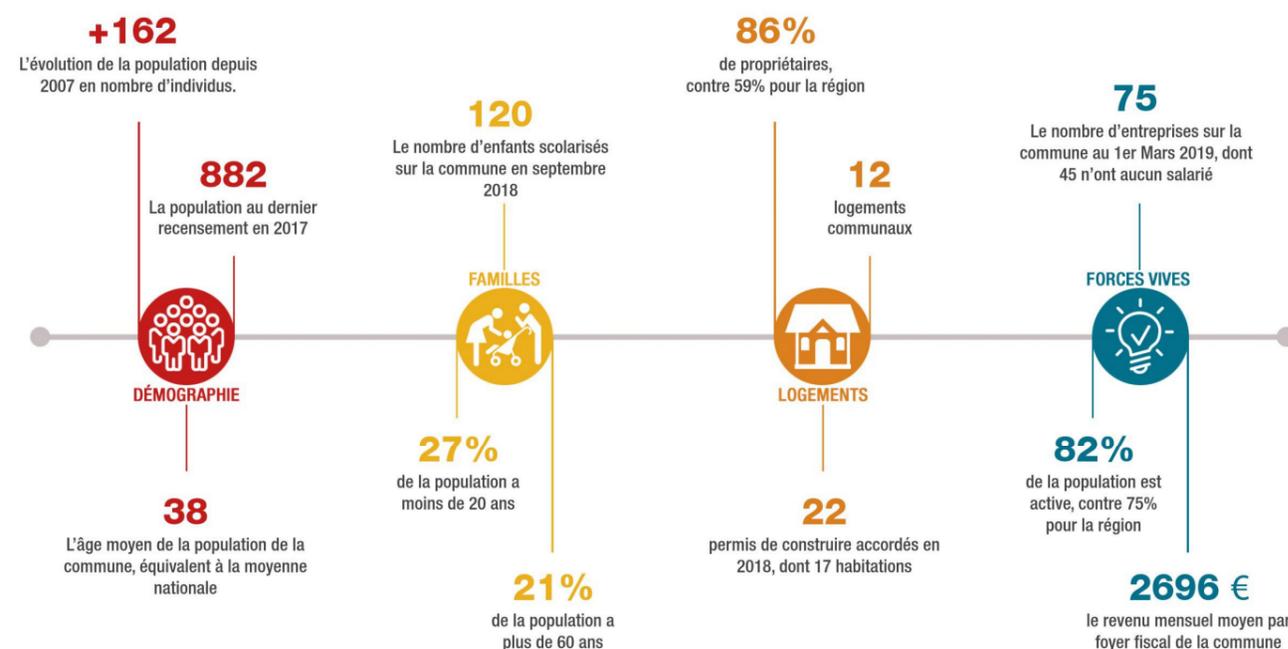
Sur notre commune, les habitants ont encore une fois fait preuve d'un grand civisme puisque le taux de participation atteint 60,23 % pour 56,65 % en Lozère, 55,89 % en Occitanie et 50,12 % en France. Vous trouverez sur le lien ci-dessous le résultat complet des votes des castelnoviens : www.chastel-nouvel.fr/bulletins/juin2019.

Retrouvez ci-contre les principaux résultats sur notre commune.

Listes ayant obtenu plus de 5% des voix	Nb de voix	%
La République en marche (Nathalie LOISEAU)	80	20,78
Rassemblement National (Jordan BARDELLA)	70	18,18
Union de la droite et du centre (François-Xavier BELLA-MY)	59	15,32
Europe écologie (Yannick JADOT)	41	10,65
Europe écologique et sociale (Raphaël GLUCKSMANN)	27	7,01
Liste citoyenne du printemps européen (Benoît HAMON)	24	6,23
La France insoumise (Manon AUBRY)	20	5,19

	Nombre	%
Inscrits	699	100
Votants	421	60,23
Blancs	18	2,58
Nuls	18	2,58
Exprimés	385	55,08

Données Chiffrées Communales



BUDGET

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 4 avril 2019.

Budget de la commune

COMMUNE	
Fonctionnement	866 077,71 €
Investissement	2 633 113,37 €

Les principales opérations en investissement sont : l'aménagement de la RD806, sur la traversée du Chastel-Nouvel, chiffré dans son intégralité (1 800 000 €), programmé sur 2 exercices sous condition d'obtention des subventions demandées ; l'extension des garages communaux et la réalisation de casiers à sel et pouzzolane ; l'aménagement de la route de Villeneuve (1^{ère} tranche) ; la réfection du réseau d'assainissement et de la voirie rue du Champ Grand ; l'entretien des chemins communaux et la poursuite du renouvellement de l'éclairage public.

Budget de l'eau (hors assainissement)

EAU	
Fonctionnement	122 066,63 €
Investissement	120 672,74 €

Les opérations d'investissement portent sur le traitement UV de l'eau ; sur le projet d'aménagement de Couagnet (phase d'études) et sur la réalisation et l'extension des réseaux d'eau potable.

Budget du Multiservices

MULTISERVICES	
Fonctionnement	12 100,00 €
Investissement	457 142,58 €

Le montant indiqué en investissement pour cette année, correspond aux reports de 2018.

Chaque année la commune apporte son soutien aux associations locales. Le montant global de ces aides s'élève pour 2019 à 17 960 euros pour les 14 associations.

Cette année, le Conseil Municipal renouvelle sa volonté de ne pas augmenter les taux des taxes directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). Toutefois vous pourrez peut-être constater une augmentation du montant à payer due à l'évolution des bases d'imposition fixées par l'État.

Suite à la mise en place de la fiscalité unique sur la Communauté de Communes Randon-Margeride, le taux de cotisation de la taxe foncière des entreprises (CFE) est fixé par le conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce taux va être harmonisé sur l'ensemble du territoire et lissé sur 7 ans. Le calcul a été fait sur la moyenne des taux pratiqués sur le territoire.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD)

Le PLPD promeut la réduction des déchets ménagers et mène des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement. Dans ce cadre, Céline JANVIER, agent en charge du PLPD Centre-Lozère, est venue remettre lors du Conseil Municipal du 4 avril 2019, 1000 gobelets recyclables (200 financés par le PLPD et 800 achetés par la commune). Ces gobelets pourront être mis à disposition des associations chastelloises à la demande afin de remplacer les verres en plastique jetables, amenés à disparaître de la commercialisation à compter de 2020.



MOTARDS SOLIDAIRES

Depuis maintenant cinq ans la commune accueille, au mois d'avril, l'association "Une Rose Un Espoir Secteur Lozère" constituée de motards qui collectent des fonds destinés à financer des actions au profit de la lutte contre le cancer. Cette année, l'association nouvellement nommée "Motards solidaires 48" était présente par-

mi nous le samedi 27 avril. Une vingtaine de motards, regroupés devant le multiservices « Le Chastellois », ont proposé une ou plusieurs roses en échange d'un don minimum. La municipalité a offert, sur place, le petit déjeuner copieusement garni de viennoiseries préparées par Alexandre Serre et son équipe, à tous les participants.

Merci aux habitants de la commune et aux personnes de passage pour l'accueil réservé à ces bénévoles et la participation à cette opération d'une grande générosité. Merci à Michel Laurans, Président de l'association et à toute son équipe, qui depuis 2015 ont déjà récolté plus de 46 000 €.



ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE

Découvertes sportives

Mardi 18 juin, les 115 élèves de L'Écoline et de La Farandole se sont retrouvés à L'Aire del Deyme pour la deuxième édition de la journée de découverte d'activités sportives en commun. Yann, animateur au sein des deux écoles avait installé le matériel nécessaire pour accueillir les élèves, dès 8h45. Regroupés en équipe de 6 à 9 enfants, chacun a pu

découvrir ou pratiquer les activités proposées sur les 5 ateliers : mini-foot, basket-ball, kin-ball, trottinette et tir à l'arc. Tous les élèves, ainsi que les encadrants, un peu fatigués mais ... satisfaits, ont été remerciés pour leur participation à cette journée de rencontre. Les enfants se sont vu remettre des petits cadeaux donnés par le Conseil Départemental, et une boisson offerte par la municipalité.



TRAVAUX À VENIR

Garages communaux et rénovations des silos à sel et pouzzolane

Comme indiqué dans un précédent bulletin, afin de permettre de stocker le matériel dont dispose la commune (camion, tracteur, etc.) un projet d'aménagement et d'agrandissement des garages municipaux a été étudié.

Cette opération comprend également la construction de silos couverts pour le stockage des matériaux nécessaires au traitement hivernal des voies de circulation. Le permis de construire relatif à ces aménagements a été accordé en avril 2019.

Le montage financier de cette opération, d'un montant total estimé de 131 700 € TTC, a été finalisé

grâce à la participation de l'État (60%) et du Département (10%). Il reste donc à la charge de la commune un montant de 39 510 €.

La consultation des entreprises est en cours. Le démarrage des travaux est prévu pour cet automne avec une mise à disposition des nouveaux locaux avant le début de la saison hivernale.



Traitement de l'eau potable



L'eau potable distribuée sur l'ensemble des hameaux de la commune présente,

à ce jour, une qualité conforme à la réglementation en vigueur. Toutefois il a pu être constaté, de manière ponctuelle, des légers dépassements des seuils réglementaires en terme de bactériologie sur deux unités de distribution alimentant le bourg du Chastel-Nouvel et le hameau de La Fagette.

Afin de sécuriser la qualité de cette eau, la municipalité a souhaité mettre en place un dispositif permettant de limiter ces risques pouvant survenir sur le réseau.

Deux possibilités s'offraient à la commune quant au choix du dispositif de traitement à mettre en œuvre :

- traitement par chloration : injection de chlore dans l'eau au droit des deux réservoirs ;
- traitement par ultraviolet : exposition à la lumière de l'eau distribuée par l'intermédiaire de lampes spéciales positionnées sur

les canalisations entre les réservoirs et les hameaux (deux points).

Malgré un coût d'installation bien supérieur, le conseil municipal a retenu l'option traitement par ultraviolet afin de ne pas dégrader la qualité olfactive de l'eau issue des sources captées sur la commune.

Les travaux sont programmés pour l'automne 2019. Le coût de cette opération est de 50 520 € TTC avec une prise en charge de 60% par l'État. La part communale s'élève à 20 208 €.

DÉMARRAGE D'ACTIVITÉ AU CHASTELLOIS

Six mois après l'ouverture du multiservices « Le Chastellois », nous sommes allés à la rencontre d'Alexandre SERRE pour dresser un premier bilan. Le multiservices a démarré son activité le 18 janvier dernier. L'ouverture a été un grand succès et les clients étaient au rendez-vous. Ils ont reçu un sac à pain en guise de cadeau de bienvenue. La clientèle est composée de 90 % de Chastellois(es) environ. L'équipe est satisfaite de ces premiers mois d'activité. Elle reste à l'écoute de ses clients pour répondre à leurs besoins et a déjà développé de nombreux services. En février, il y a eu la création d'un dépôt de gaz et l'installation d'un jeu de fléchettes électronique. Deux équipes ont d'ailleurs été créées pour participer, à la rentrée, aux championnats lozériens. La partie restauration rapide s'est développée en mars avec la création d'une assiette de charcuterie/fromage et les soirées pizza le vendredi. L'équipe s'est également renforcée, avec l'arrivée d'un pâtissier. Depuis avril, une formule déjeuner est proposée avec pains bagnat maison,

pâtisserie et boisson. Une autre évolution importante du mois d'avril : le choix du primeur du Soubeyran à Mende afin de privilégier au maximum les produits locaux. Des soirées match sont régulièrement organisées avec fermeture plus tardive du bar.

Des soirées à thèmes seront organisées pendant l'été (grillades, karaoké...). La terrasse a récemment été installée pour profiter des beaux jours.

Au niveau de la boulangerie, les pains blancs traditionnels sont à présent confectionnés avec de la farine 100% lozérienne, issue,

entre autres, de la culture du blé d'un producteur chastellois.

Gage de toute la qualité du travail accompli, l'établissement a obtenu le label « 100% viennoiserie maison » quelques semaines après son démarrage.

N'oubliez pas que vous pouvez également vous servir au rayon épicerie pour réaliser vos courses quotidiennes ou pour trouver un produit manquant à la réalisation de votre menu.



FÊTE DU CHASTEL-NOUVEL

La traditionnelle fête du Chastel, organisée par le Foyer Rural, s'est déroulée le week-end des 8 et 9 juin. Le samedi matin, une randonnée a permis à 80 vététistes de parcourir les chemins environnants selon deux circuits : un familial d'une vingtaine de kilomètres et un autre plus sportif de plus de 35 kilomètres. Tout au long de la journée, une initiation à la trottinette électrique était proposée. Deux concours de pétanque ont réuni 16 équipes le

samedi et 24 le dimanche. Les enfants ont pu profiter de la pêche aux canards et des machines à sous mises à disposition par les forains.

L'Amitié Chastelloise proposait à la vente, sur son stand, divers objets confectionnés tout au long de l'année pendant l'atelier du jeudi. De nombreux lots ont été gagnés avec la traditionnelle tombola.

La restauration a été assurée par le foyer rural qui proposait moules frites, grillades tout au long du

week-end, déjeuner aux tripoux dimanche matin et jambon grillé à midi.

Dimanche soir, l'apéritif a été animé par le groupe « Infinity » et la soirée s'est poursuivie avec DJ-KPA.

Cette année, une nouvelle fois, le feu d'artifice tiré le samedi soir par la société ARTIFIX a été apprécié de tous.

Félicitations à tous les acteurs pour cette organisation réussie.

TRAVAUX

Accessibilité

Conformément à ses engagements, la municipalité a achevé les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements publics de la commune pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux ont consisté principalement en la réalisation d'un plan incliné d'accès à l'église. L'agrandissement du peron a nécessité l'apport de nouvelles pierres et le remplacement de certaines autres constituant les marches. La rampe a été recouverte avec un dallage identique à celui présent sur le parvis. Une main courante sécurise cet accès surélevé. Son positionnement a été choisi de manière à s'intégrer au mieux au site. De même, l'ensemble des matériaux utilisés ont permis de respecter le patrimoine bâti ancien.



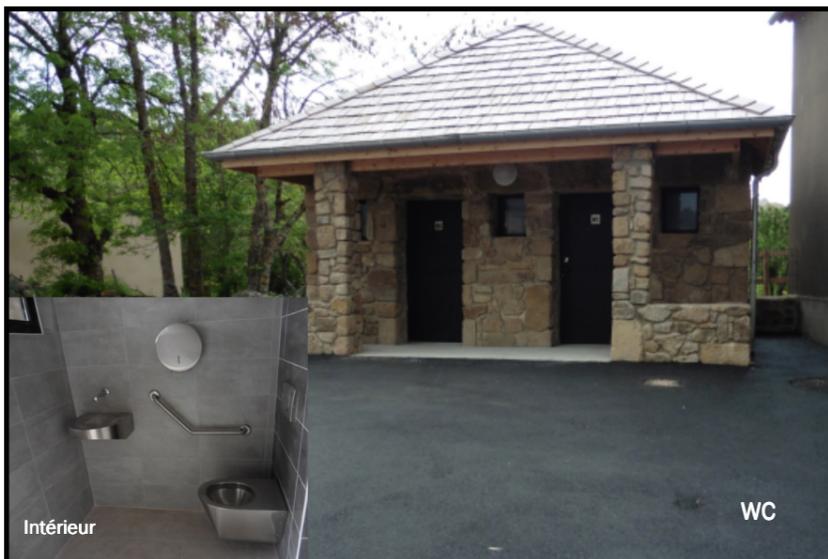
L'accès à la salle du conseil municipal à l'arrière de la Mairie, créé fin 2017, a fait l'objet de travaux d'amélioration : surélévation du mur de soutènement, stabilisation de l'espace entre le revêtement de la voie et le mur, et mise en place d'un garde-corps.



Tous ces travaux sont subventionnés à 60% par l'État (DETR).

WC public

Les travaux des WC sont à présent terminés, ce qui a permis de les mettre à disposition du public avant la fête du Chastel et de constater que de nombreuses personnes ont déjà pu les utiliser à cette occasion.



Agence postale communale

Des travaux de réaménagement ont été effectués : changement du bureau et création d'un meuble de rangement. Ces travaux ont été intégralement pris en charge par la Poste.

TRAVAUX

Chemin des Cayres

Ce chemin qui relie le cœur du village du Chastel-Nouvel à la RD806, permet un accès piéton en direction du multiservices. Difficile d'accès dans sa partie située sous la bibliothèque (revêtement glissant non stabilisé), les travaux d'aménagement réalisés permettent de sécuriser et de rendre plus agréable le déplacement sur cette voie, véritable raccourci verdoyant. Emprunter ce chemin est aussi l'occasion de découvrir l'accès d'origine au village via le pont del Rieu et d'apprécier un autre point de vue sur le quartier du Fort.



TRAVAUX À VENIR

Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

La MAM, projet souhaité par la Commune et porté par la Communauté de Communes Randon-Margeride, entre dans sa phase de concrétisation matérielle. Les aides au financement obtenues, les travaux devraient débuter avant la fin de l'année. Le budget total des travaux a été estimé à 458 000 €. L'État participe à hauteur de 275 000 € (60 %), la Région pour 60 000 € (13 %) et le Département 31 400 € (7 %).



Située au cœur du village à proximité de L'Ecoline, elle pourra offrir une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 16 enfants. Son fonctionnement sera assuré par l'association nouvellement constituée « Les Pitchounets du Chastel » (contact : mam.chastel@laposte.net). Le conseil municipal a décidé d'allouer à cette association une dotation exceptionnelle de 3 000 € afin de faciliter sa mise en route.



Vue Sud MAM